



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT LAEP Pom' de ReINETTE

Maison de la Petite Enfance « Pom' de ReINETTE et Pom'd'Api »
Place de Bécherel
56240, PLOUAY
☎ 02.97.33.14.61

L'accueil « Enfants Parents » est **un lieu de rencontre pour les jeunes enfants jusqu'à 4 ans, accompagné d'un adulte référent (parents, grands parents...) qui reste responsable de l'enfant. Le service décline toute responsabilité si cette condition n'est pas remplie.**

Ce lieu d'accueil permet d'accompagner à la socialisation de l'enfant. C'est aussi un lieu de plaisir partagé, dans un espace ludique et sécurisant.

Ce lieu n'est pas un mode de garde, ni un groupe de parole, ni un lieu d'activité ou d'animation.

C'est un **lieu de rencontre, d'échanges et de prévention** qui a pour but de :

- Valoriser la fonction parentale et accompagner l'autonomisation ;
- Favoriser la socialisation des enfants ;
- Favoriser les échanges parents enfants par la verbalisation et le jeu ;
- Rompre l'isolement des familles.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est important de respecter les règles de vie suivantes :

✚ Limite d'âge: 4 ans (Date d'anniversaire)

- Les enfants **déjà scolarisés** sont acceptés **uniquement durant les vacances scolaires.**

✚ Fonctionnement:

- L'accueil des enfants s'effectue **le Jeudi de 9H30 à 12H.**
- **Deux accueillants sont obligatoirement présents** à chaque séance. Si l'un des accueillants est absent, le service est fermé au public.
- Le Laep est **fermée au mois d'Août en été et 1 semaine à Noël.**
- **Par mesures d'hygiène et de sécurité, les pieds nus ou le port de chaussons est obligatoire pour les enfants.**
Des **surchaussons** sont disponibles à l'accueil pour les adultes présents.
- Un **espace de jeux est réservé aux bébés.**

Ils peuvent y trouver des jouets adaptés à leur âge. Il est important **que les enfants plus grands se limitent dans l'exploration de cet espace, et qu'ils soient particulièrement accompagnés de leur parent.**

- **Une boisson est proposée en milieu de matinée. Pour les enfants, un petit verre d'eau ; pour les accompagnants, un verre d'eau ou une boisson chaude tout en limitant la circulation pour la sécurité des petits.** La prise de goûter est réservée aux événements exceptionnels : anniversaire d'un enfant, journées festives de la structure du service (Noël, Pâques...)
- Par mesure de confidentialité et de respect de l'anonymat, **l'usage du téléphone portable et de l'appareil photos ne sont pas autorisés.** Sauf situation d'urgence, **le téléphone portable doit être éteint** durant tout le temps d'accueil.
- Pour des raisons de **qualité de cadre éducatif et social**, nous limitons **l'accueil à 12 enfants** (fratrie aînée comprise) et leur accompagnant. Si le **quota est atteint**, nous proposons aux premiers arrivés de collaborer pour **passer le relais** aux nouveaux arrivants.

Disponibilité de l'adulte envers l'enfant:

- Les adultes responsables de l'enfant, sont invités à **suivre le cheminement des enfants dans les différents espaces de vie à disposition.**
- Ils **peuvent s'asseoir à la hauteur des enfants**, sur le sol, sur les fauteuils ou sur les chaises si besoin est. Ainsi, ils participent plus facilement aux différents jeux des enfants et communiquent plus aisément avec eux.
- Les accueillants peuvent se rendre **disponibles auprès des bébés mais aussi des plus grands selon leur demande.**

Respect des personnes:

- Les accueillants sont soumis au **secret professionnel** et à **l'obligation de réserve,**
- **L'anonymat est respecté** et il n'y a **pas d'inscription préalable.**
- La discrétion **de tous** est de rigueur.

Hygiène et rangement:

- La participation d'enfants **malades** (gastro-entérite, varicelle, bronchiolite...) ou **fatigués** est à éviter,
- Les jouets sales sont à mettre de côté pour être nettoyés,
- Les couches sales sont à mettre dans la poubelle de la salle de change prévue à cet effet,
- **La contribution de tous au rangement des jouets et des livres**, en fin de séance est demandée.

Règlement intérieur modifié le 13 juillet 2017
L'équipe d'accueillants du LAEP de Pom' de Reinette